

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

Projet de résolution sur le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation relatif à l'immeuble situé au 180, rue Maguire

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées:

QUE le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté, aux termes de sa résolution CA20 25 0096 lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020, le premier projet de résolution *en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser le remplacement d'un auvent par une marquise en façade, et le réaménagement de l'entrée du bâtiment situé au 180, rue Maguire.

QUE conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-033 une séance de consultation écrite sera tenue du 10 au 25 juin 2020.

PRENEZ AVIS ÉGALEMENT que toute personne intéressée peut soumettre ses commentaires au plus tard le 25 juin 2020 à même le formulaire sur le site de l'arrondissement : <https://montreal.ca/articles/urbanisme-consultations-ecrites-de-juin>

Ou par courrier: Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
201, avenue Laurier Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2T 3E6
À l'attention de Louise Depelteau

* Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 25 juin pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

DOCUMENTATION

La documentation afférente au projet est disponible sur le site Internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 9 avril 2020

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx